

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AYANT ÉTUDIÉ LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EXERCICE 2016

Mise en contexte

La Commission permanente sur les finances et l'administration a tenu une étude publique le 14 juin 2017 sur le Rapport annuel 2016 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal. À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

La Commission a consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 28 juin 2017. Ces recommandations ont été respectivement déposées aux conseils municipal et d'agglomération les 21 et 24 août 2017.

Suivi des recommandations de la VG

R-1

Les membres de la Commission ont statué, aux fins d'analyse du rapport, d'appuyer l'ensemble des recommandations afférentes au chapitre d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information¹. En conséquence, il est recommandé que toutes les recommandations présentes dans le rapport de la VG reçoivent une réponse au même titre que celles élaborées par les membres et qui sont présentées dans le présent rapport.

R-2

Que l'Administration s'assure du suivi des recommandations de la Vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin que ces dernières soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées, soit:

- 70 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la première année suivant leur publication ;
- 90 % des recommandations formulées devront être réglées au terme de la deuxième année suivant leur publication.

¹ Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016*. Montréal, 16 mai 2017, 436 p.

R-4

Que la Direction générale de la Ville s'engage à rencontrer en séance de travail la Commission d'ici la fin de l'année afin de formuler des explications sur les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG et que cet exercice soit reconduit chaque année, le cas échéant.

Réponse à R-1, R-2 et R-4

Le comité exécutif considère les rapports annuels du vérificateur général comme un des outils d'amélioration continue dont dispose l'administration municipale et il est donc favorable à ce que les recommandations qu'ils contiennent soient éventuellement mises en application. Il réitère cependant un point de vue déjà émis, soit qu'il ne lui apparaît pas pertinent de fixer des cibles quantitatives de réalisation sur des horizons à court terme. Certaines recommandations du VG sont d'une haute importance stratégique et il est nécessaire d'y apporter une attention immédiate. D'autres peuvent être mises en application lors de révisions de procédures ou à l'occasion de réorganisations administratives, ou encore, nécessitent du renouvellement d'équipements, informatiques ou autres, toutes choses qui ne se font pas toujours dans les 12 ou 24 mois suivant le dépôt des rapports du VG.

À titre d'exemple, il rappelle qu'en 2014, lorsque le VG a fait état de possibles problèmes de collusion dans les contrats de déneigement et de collecte des matières résiduelles, l'administration a réagi rapidement en centralisant et en uniformisant les processus d'appels d'offres. Ces actions allaient dans le sens des recommandations du VG, qui souhaitait que la direction générale dresse le portrait des contrats octroyés en ces matières par les arrondissements et le dépose aux instances politiques, afin de sensibiliser les élus à la répartition des contrats sur le territoire. Il s'agissait là de répondre à des enjeux majeurs, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on recommande de joindre systématiquement aux dossiers une preuve de paiement de la contribution aux fins de parcs, procédure certes souhaitable mais d'une importance stratégique nettement moindre...

Le comité exécutif souhaite donc continuer à mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations les plus significatives de la vérificatrice générale.

Finalement, le comité exécutif informe les membres de la Commission que le directeur général est disponible pour les rencontrer.

Contenu du rapport du vérificateur général

R-3

Que des tableaux détaillant les retards dans la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, tels que ceux déposés en séance de travail par le bureau du VG lors de l'étude de son rapport 2015 et présents en ANNEXE 1, soient systématiquement fournis dans les futurs rapports de la VG afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives de la Ville par la Commission et par les élus du conseil municipal. Pour le rapport 2016 de la VG, que cette dernière fournisse ces mêmes tableaux à jour à l'attention de la Commission dans les plus brefs délais.

Réponse à R-3

Le comité exécutif considère que c'est à la vérificatrice générale de déterminer ce qu'elle souhaite inclure ou non dans son rapport annuel.

Commission sur l'examen des contrats

R-5

Que le mandat de la Commission sur l'examen des contrats soit élargi afin de permettre :

- Que soit ajoutée aux sommaires décisionnels soumis à la Commission sur l'examen des contrats l'information relative aux résultats des contrats antérieurs en lien avec le contrat étudié, notamment en ce qui a trait aux dépassements du coût, à l'utilisation des contingences et aux retards dans leur réalisation.
- Que soient soumis à la Commission sur l'examen des contrats les rapports de clôture de projet et les redditions de comptes des contrats qui ont été étudiés par cette dernière.

Réponse à R-5

L'actuelle administration a déjà indiqué qu'elle souhaitait revoir le rôle des commissions permanentes du conseil. Lorsque débutera ce processus de révision, elle prendra en considération l'ensemble des recommandations déjà formulées quant au mandat de la Commission sur l'examen des contrats et statuera sur les suites à y donner.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur les finances et l'administration pour la qualité du rapport produit sur le rapport de la vérificatrice générale – exercice 2016 et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.